

Meilleur Schéma Thérapeutique Possible (MSTP)

Installation : \_\_\_\_\_ Unité : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# Dossier : \_\_\_\_\_ Nom du résident : \_\_\_\_\_ Chambre : \_\_\_\_\_

Poids : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_ Créatinine : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Diagnostics : \_\_\_\_\_

Allergies et intolérances : \_\_\_\_\_

MEILLEUR SCHÉMA THÉRAPEUTIQUE POSSIBLE (MSTP)				Non- divergence	Divergence intentionnelle	Divergence intentionnelle non documentée	Divergence non intentionnelle	Divergence résolue ?	Clarification des divergences
Médicament	Dose	Voie	Fréq.	0	1	2	3	✓	
Total des divergences lors de l'établissement du MSTP									
Type de divergences lors de l'établissement du MSTP				0	1	2	3		

Notes supplémentaires :

En complétant le formulaire « Bilan comparatif des médicaments » à l'admission, le pharmacien coche (✓) la case de divergence appropriée pour chaque médicament du MSTP.

**Type 0 :** **Non-divergence.** Aucun changement n'est observé entre le MSTP et la « feuille d'ordonnances médicales » (annexe 20) à l'admission.

**Type 1 :** **Divergence intentionnelle.** Divergence en vertu de laquelle le médecin décide délibérément d'ajouter, de modifier ou d'interrompre la prise d'un médicament et cette décision est clairement documentée au dossier du résident.

**Type 2 :** **Divergence intentionnelle non documentée.** Divergence en vertu de laquelle le médecin décide délibérément d'ajouter, de modifier ou d'interrompre la prise d'un médicament, mais cette décision n'est pas clairement documentée au dossier du résident.

**Type 3 :** **Divergence non intentionnelle.** Divergence en vertu de laquelle le médecin modifie, ajoute ou omet involontairement un médicament qu'un résident prenait avant son admission.

- En cas de doute entre une divergence de type 2 ou 3, le pharmacien clinicien doit vérifier l'information avec le **médecin prescripteur**.
- Pour chaque divergence identifiée, le pharmacien doit la justifier brièvement et cocher (✓) la case « divergence résolue » lorsque la situation est clarifiée.